



Ville de Pontivy

Commission commerce

Compte-rendu de la réunion du 3 mai 2013

C15-2013-004

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Henri LE DORZE, maire
M. Bernard BAUCHER, conseiller municipal
Mme Christine LE STRAT, conseillère municipale
M. Alain LE MAPIHAN, adjoint à la ville et aux déplacements

ÉTAIT ABSENT

M. Yovenn BONHOURE, conseiller municipal

ÉTAIENT EXCUSES

Mme Martine PIERRE, conseillère municipale
M. Stéphane FOURNIER, CCIM

ASSISTAIENT À LA RÉUNION

M. René JEGAT, Vice-Président Pontivy Communauté
M. Yannick ROPARS, CCIM
M. Gérard BERNARD, CMA
M. Hervé GUILLOU, UCIAP
M. Marcel COËTMEUR, représentant des consommateurs
M. René PICQUET, représentant des marchés
M. Jean-Marie HERVE, CCIM, responsable délégation de Pontivy
Mme Pascale PHILIPPE, CCIM
M. Roland PICHON, directeur général des services
Mme Aude MOYSAN, directrice générale adjointe
Mme Armelle OREAL, service urbanisme

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Commission extra-municipale du commerce

DOCUMENT ANNEXÉ

Projet de commission extra-municipale du commerce : composition et domaines d'intervention.

Commission extra-municipale du commerce

Lors de sa réunion du 6 mars 2013, le comité de pilotage de la charte du commerce a décidé de travailler sur la constitution d'une commission extra municipale du commerce ayant pour finalité de se substituer au comité de pilotage.

Un projet a donc été préparé par le groupe technique (Ville, CCIM, Communauté) (cf annexe).

Sur la composition

La CCIM propose d'associer à la commission du commerce Pontivy Sud Entreprises, Triskel Développement et la Chambre d'agriculture.

L'UCIAP est favorable à la participation des 2 autres associations présentes sur Pontivy tout en notant que les adhérents de PSE sont majoritairement des industriels ou des artisans et que Triskel Développement n'est pas très active. Par ailleurs, certains représentants de Triskel Développement sont aussi adhérents à l'UCIAP. En outre, il serait souhaitable, par souci de disponibilité, d'ajouter pour l'UCIAP la possibilité de désigner un deuxième suppléant.

M. le MAIRE précise que le suppléant, comme le titulaire, n'est pas désigné nommément. Chaque instance dispose d'un représentant qui peut être différent d'une réunion à l'autre.

M. JEGAT précise que si la Chambre d'agriculture est concernée par le SCOT, elle ne l'est pas par le commerce.

M. BAUCHER pense qu'il est préférable d'inviter ponctuellement PSE, Triskel Développement ou la Chambre d'Agriculture en fonction des sujets abordés.

Mme LE STRAT estime que multiplier les représentations peut être lourd en termes de fonctionnement.

M. le MAIRE propose de retenir la possibilité d'inviter des personnes ressources ponctuellement, sachant que la CCI représente déjà l'ensemble des commerçants.

M. BAUCHER propose d'associer à la commission un ou deux « sages » : personnes non-élues et ne représentant pas les commerçants. En effet, il est nécessaire de mener une réflexion non pas seulement en termes d'économie mais aussi en termes de qualité de vie des habitants.

M. ROPARS estime que la proposition est intéressante mais qu'elle contribue à augmenter le nombre des membres de la commission. Il paraît plus légitime d'avoir des représentants de PSE et de Triskel, sachant que les problématiques de demain les concerneront en priorité.

M. le Maire rappelle à nouveau que la CCI représente les commerçants et que la commission doit conserver la possibilité d'inviter ces associations.

La CCI regrette la non-participation de PSE et Triskel Développement mais prend note de la possibilité d'inviter ponctuellement ces associations.

Sur les domaines d'interventions

La CCI précise qu'elle mène une enquête trimestrielle sur le commerce et qu'il lui sera possible de présenter régulièrement des données économiques en commission.

M. GUILLOU s'interroge sur les actions concrètes menées par la CCI par rapport aux unions des commerçants. Il y a quelques années avait été évoqué le souhait de dynamiser le centre-ville le samedi matin, notamment par la tenue d'un marché.

La CCI regrette qu'il n'y ait pas de diagnostic réalisé sur le commerce à Pontivy.

M. le MAIRE informe qu'un apéritif associant les commerçants des halles a été organisé au Théâtre suite à la réalisation des travaux de voirie rue de Lorois. Les commerçants des halles se félicitent d'une reprise d'activité.

M. PICQUET précise qu'il est quasiment impossible de constituer un nouveau marché le samedi matin : les commerçants sont déjà sur d'autres marchés ce jour-là. Concernant les halles, il propose de réaliser un article stipulant que la Ville recherche des nouveaux commerçants.

M. ROPARS estime que le problème des halles, c'est le stationnement.

M. LE MAPIHAN rappelle que les études réalisées dans le cadre du Plan de Déplacements Urbain de Pontivy ont montré de bonnes capacités de stationnement et une bonne rotation sur le stationnement en centre-ville. Des relevés complémentaires sur la circulation et le stationnement ont été effectués.

M. GUILLOU fait remarquer qu'il n'y a pas de signalétique pour les parkings et notamment pour le nouveau parking des Pyramides.

M. le MAIRE répond que c'est en cours.

M. BERNARD propose de positionner un panneau sur la Plaine indiquant les halles.

M. PICQUET précise qu'il est courant de placer des panneaux en entrées de ville indiquant le jour du marché et l'existence des halles.

La CCI informe que des données commerciales récentes pourront être présentées à la commission en juin.

Projet commercial rue Albert de Mun : vente d'appareils de chauffage au bois

Le porteur de projet, M. FERRETTI présente son projet d'installation d'un commerce de vente, d'installation et d'entretien d'appareils de chauffage au bois, dans une des cellules de l'ancien bâtiment Point P, rue Albert de Mun. La surface de vente est d'environ 190 m².

Il envisage l'ouverture dès juin ou septembre. Il s'agit d'appareils de fabrication française. Le recrutement de 3 personnes est prévu dans un premier temps. L'installation des appareils sera réalisée en sous-traitance pour commencer et des installateurs seront recrutés par la suite.

M. JEGAT remarque qu'il existe déjà 3 concurrents sur Pontivy.

M. FERRETTI indique avoir réalisé une étude de marché : ses concurrents ne sont pas sur le même segment de prix que lui, et, par ailleurs, ce secteur d'activité s'est maintenu malgré la crise, voire a légèrement augmenté pour les appareils à granulés bois.

Après ces précisions, la commission échange sur le projet.

M. GUILLOU remarque que la surface de vente est inférieure à 300 m² et ne comprend pas pourquoi la commission est favorable au projet.

M. LE MAPIHAN rappelle que même si le projet présente une surface de vente inférieure à 300 m², rien ne l'interdit actuellement d'un point de vue réglementaire, le document d'aménagement commercial du SCOT n'étant pas encore applicable.

M. JEGAT réaffirme la nécessité d'avancer sur le SCOT et précise que PONTIVY COMMUNAUTE y travaille.

M. le Maire estime qu'il est important de continuer à recevoir les porteurs de projet, même si rien n'oblige ceux-ci à venir devant la commission.

La commission conclut en demandant l'établissement :

- d'un diagnostic commercial
- d'une cartographie des locaux commerciaux vacants.

Enfin, il est rappelé que, s'agissant de projets commerciaux, les membres de la commission ont un devoir de discrétion.

La constitution de la nouvelle commission sera formalisée sous la forme d'engagements qui se substitueront à la charte.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DU COMMERCE

I – Composition

- Ville de Pontivy : Les 5 conseillers municipaux membres de la commission extra-municipale du commerce et l'Adjoint à la ville et aux déplacements
- Pontivy Communauté : 1 titulaire, 1 suppléant
- CCIM : 1 titulaire, 1 suppléant
- Chambre des Métiers : 1 titulaire, 1 suppléant
- UCIAP : 1 titulaire, 1 suppléant
- Consommateurs : 1 titulaire, 1 suppléant
- Commerçants non-sédentaires : 1 titulaire, 1 suppléant

II – Domaines d'intervention

Echanger sur tous sujets relatifs au commerce et notamment :

- Analyse des données commerciales transmises par la CCIM (diagnostic, prospectives..)
- Etude du volet commercial des documents d'urbanisme (SCOT et autres)
- Concertation sur les études d'aménagement, de voirie, de déplacements, d'accessibilité à l'espace public de manière générale, et d'urbanisme (touchant notamment le bâti).
- Réception des porteurs de projets commerciaux
- Réflexion sur la vacance des locaux commerciaux
- Réflexion sur l'évolution du plancher commercial et de l'animation commerciale du centre-ville.

Objectif :

Favoriser une gestion prévisionnelle et concertée du développement commercial de Pontivy